

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 juillet 2010

Augmentation des cas de fièvre hémorragique avec syndrome rénal

Mesures de prévention

63 cas de fièvre hémorragique avec syndrome rénal (FHSR) ont été identifiés dans les régions du Nord-Est de la France (Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Nord-Pas de Calais, Lorraine) depuis le début de l'année. Ce phénomène est également observé dans le sud de l'Allemagne. En région Champagne-Ardenne, 13 personnes ont été touchées par cette maladie depuis le début de cette année.

On observe habituellement une augmentation du nombre de cas tous les deux ou trois ans, les derniers épisodes ayant eu lieu en 2005 (253 cas) et 2007 (127 cas). L'année dernière, seuls 17 cas étaient signalés à la même période de l'année pour l'ensemble de ces régions.

La fièvre hémorragique avec syndrome rénal se transmet à l'homme par les rongeurs vivant dans les forêts, essentiellement le campagnol roussâtre. La contamination se fait en respirant de la poussière de bois ou de la terre contaminée par les déjections de rongeurs infectés.

Les activités qui favorisent cette inhalation sont les travaux exécutés dans les bois ou à proximité, en particulier les manipulations de bois ou le nettoyage de locaux longtemps inoccupés, ainsi que toute activité qui met en suspension de la poussière ou de la terre (rénovation de vieux locaux poussiéreux, remblayage, etc.).

Les premiers symptômes apparaissent une semaine à deux mois après la contamination. Cette maladie se présente comme un syndrome grippal (fièvre parfois avec frissons, maux de tête), accompagné de douleurs (musculaires, abdominales, dorsales...) qui peuvent être importantes, et d'éventuels troubles de la vue. Des signes hémorragiques discrets sont possibles (saignements des gencives, ecchymoses spontanées). Elle est généralement bénigne, néanmoins des complications hémorragiques et rénales peuvent survenir, certains cas nécessitant une hospitalisation.

Afin de prévenir de nouveaux cas de fièvre hémorragique avec syndrome rénal, les autorités sanitaires recommandent de respecter quelques précautions simples :

- éviter les contacts directs avec les rongeurs, vivants ou morts, ou leurs excréments ou leurs nids et porter des gants en cas de manipulation de cadavres de rongeurs ;
- éviter de pénétrer dans des locaux fermés ou abandonnés en forêt ;

- limiter l'exposition aux poussières lors du nettoyage des locaux restés longtemps fermés ou inoccupés, susceptibles d'abriter ou d'avoir abrité des rongeurs : porter un masque, aérer et asperger d'eau (ou mieux, de désinfectant ou d'eau de javel) avant de nettoyer les sols. De préférence, utiliser l'aspirateur plutôt que le balai. Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression ;
- lutter contre la présence de rongeurs : empêcher l'accès des rongeurs dans les habitations, dératiser régulièrement et éviter de les attirer (protéger les aliments, éliminer les déchets en emballages hermétiques, éliminer les abris utilisables par les rongeurs).

Ces recommandations figurent dans le dépliant qui est en ligne sur le site internet de l'ARS de Champagne-Ardenne (www.ars.champagne-ardenne.sante.fr).

En cas de fièvre et de douleurs survenant même plusieurs semaines après avoir pratiqué des activités à risque, consulter rapidement un médecin en lui signalant cette activité ou le contact possible avec un rongeur ou ses déjections.